

POSITION DU CANADA

Le Canada a adhéré aux deux pactes et au Protocole facultatif en 1976 et estime qu'ils sont des instruments importants en matière de droits de l'homme. Nous prenons généralement une part active aux débats sur ce sujet.

Le Canada a traditionnellement co-parrainé la résolution type concernant les pactes, présentée par l'un des pays scandinaves, et a fait de même l'année dernière (résolution 41/119). La résolution a été adoptée par consensus.

En 1986, la Commission des droits de l'homme (CDH 42) et l'ECOSOC (1^{re} session) ont adopté des résolutions types concernant l'état d'avancement des pactes (Rés. 1986/17 de la CDH; Rés. 1986/5 de l'ECOSOC). Dans la résolution 1986/5 de l'ECOSOC, on mentionne et demande également une réunion commémorative destinée à marquer le 20^e anniversaire des pactes internationaux.

En 1985, le Canada a présenté à l'ONU son rapport initial sur les articles 13 à 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Groupe de travail formé d'experts gouvernementaux a fait, en avril 1986, un examen du rapport dont les constatations ont été favorables.

Parce que notre rapport supplémentaire présenté à la fin d'octobre 1984 a été jugé satisfaisant, la date de présentation de notre deuxième rapport périodique en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été reportée à avril 1988.

Le Canada ne se préoccupe pas seulement du nombre de ratifications des Pactes et du Protocole; il s'intéresse également à leur mise en oeuvre et aux rapports qu'ils exigent. Malheureusement, la crise financière actuelle de l'ONU a déjà obligé le Comité des droits de l'homme à prendre des mesures pour réduire ses dépenses. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels subira certainement des contraintes semblables, peut-être à son détriment. Nous suivrons donc avec intérêt la performance du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

En ce qui concerne la performance du Comité des droits de l'homme, le Canada continue de se réjouir de ses activités et de l'approche adoptée. Le Canada s'intéresse particulièrement aux rapports du Comité tant à l'Assemblée générale qu'à la Commission des droits de l'homme. Dans l'ensemble, nous considérons le Comité des droits de l'homme comme un organisme qui contribue véritablement à l'avancement des droits de l'homme au plan international.

6
7
8
9
10
11